

**Assemblée Générale constituante de
L'Association Nationale des Acteurs de la Réussite
Educative
A.N.A.R.E
Nanterre - Mardi 29 janvier 2008**

Le 29 janvier 2008 environ 150 professionnels de champ socio-éducatif (en particulier ceux engagés dans les dispositifs de Réussite Educative) et quelques associations, se sont réunis à Nanterre afin de participer à la création de l'association nationale des acteurs de la réussite éducative (anaré). Cette journée était l'occasion d'échanger sur ce que pouvaient être : les valeurs, l'objet, les chantiers,..., proposés à ses futurs adhérentes et adhérents.

Ainsi, au cours des trois ateliers proposés la matinée chacun des participants a pu faire valoir son point de vue. Nous vous invitons aujourd'hui à prendre connaissance des comptes rendus qui en ont découlé.

Enfin, l'après-midi, moment indispensable de la vie d'une association, nous nous sommes retrouvés en Assemblée Générale afin de discuter du projet de statut et de l'organisation interne de l'association ; avant de passer à l'indispensable élection du Conseil d'Administration et du Bureau.

Conscients de l'attente que chacune et chacun a exprimé ce 29 janvier 2008, l'anaré s'attelle aujourd'hui à la tâche : création de groupe de travail et d'échanges, réflexion sur ses outils de communication, affirmation de ses valeurs en matière de politiques éducatives...

En guise de conclusion ajoutons qu'aujourd'hui il revient à chacun de faire que cette première journée réussie soit suivie d'effet, nous invitons donc chacune et chacun à adhérer.

L'association nationale des acteurs de la réussite éducative sera, ce que ses membres en feront.

*Compte-rendu de l'atelier N°1 animé par Bertrand GOHIER (PRE
Rennes), Jean Luc VILLIN (PEL-PRE Nanterre) et Sylvie Fabré (PRE
Courcouronnes)*

Positionner la réussite éducative au cœur des politiques locales

POINT 1 : L'ENGAGEMENT DES VILLES

L'atelier a permis de mettre en évidence la diversité des dispositifs existants, y compris de ceux qui sont encore aujourd'hui dans une phase d'élaboration.

Les éléments relevés comme moteurs dans ces démarches diverses sont les suivants :

- selon l'antériorité de la collectivité en Politique de la Ville : il est souligné que l'ancienneté des collectivités en Politique de la Ville influe sur l'accueil fait au Programme de Réussite Educative.

Il en va de même dans le cas où les villes ont mis en œuvre sur leurs territoires un ou plusieurs des dispositifs éducatifs existants à ce jour de type PEL, CEL.

- selon la taille de la collectivité ou de la zone en géographie prioritaire concernée par le Programme de Réussite Educative :

l'importance du ou des territoires concernés dans telle ou telle ville aura une incidence sur le dispositif.

Ainsi la proportion des territoires classés en ZUS ou ZEP ramenée au nombre total d'habitants du territoire global, chiffre qui se verra majoré ou minoré par le niveau de difficultés desdits territoires aura une influence majeure sur la forme et le fond qui précéderont à l'élaboration du PRE.

POINT 2 : PRE NOUVEAU SUPPORT OU SIMPLE FINANCEUR

Dans certaines villes on constate que le PRE peut servir d'outil de développement au projet éducatif global, alors que dans d'autres il sera l'unique financeur d'actions sociales et éducatives très ciblées. Nous avons d'ailleurs pu identifier des situations où l'intercommunalité et la mutualisation des réponses étaient le socle et la condition sine qua non de l'existence du PRE.

POINT 3 : LE PORTAGE

Le troisième point abordé fait apparaître que la nature des structures porteuses choisies influe sur les projets et des objectifs.

Ainsi, le portage par un CCAS colorera les actions de la RE d'une tonalité davantage sociale, le portage Caisse des Ecoles l'orientera vers des actions à forte coloration scolaire et le portage GIP offrira un espace à des actions cherchant une certaine pérennité au-delà de l'existence du dispositif.

POINT 4 : LE PILOTAGE DE L'ETAT

Le dernier point évoqué par les acteurs de la RE, mais aussi par les personnes appartenant à d'autres dispositifs ou au monde associatif, concerne le pilotage du dispositif par l'Etat : des différences voire des incohérences sont soulignées dans le pilotage effectué par les représentants de l'Etat.

Ces regards internes et externes soulignent les différences dans les appréciations des actions proposées (individuelles versus collectives ou prévention versus réparation) suivant les territoires.

Ainsi, dans certains départements sont acceptés des actions à caractère collectif et/ou préventifs, alors que dans d'autres Programme de Réussite Educative, le financement sera conditionné à l'individualisation des actions, voire à la réparation des situations les plus complexes.

In fine, l'utilisation du PRE comme moyen de pourvoir aux manques des actions de droit commun a été évoquée à plusieurs occasions et reste une crainte majeure chez les acteurs des PRE.

Enfin, il a été évoqué la possible utilisation du PRE comme outil de contrôle social et de recensement nominatif d'enfants et de familles en difficulté dans le cadre d'un couplage ou d'un pilotage commun entre le dispositif et d'autres instances telles que le Conseil des Droits et Devoirs des Familles.

POINT 5 : LES PREMIERES PERSPECTIVES D'ACTIONS DE L'ANARE

L'un des objectifs de l'association est de soutenir l'inclusion des PRE au sein des politiques éducatives locales et de tendre à faire évoluer la notion de programme à la dimension de concept de "Réussite éducative". Prenant en compte la singularité des modes d'intervention employés (notamment l'individualisation de l'intervention éducative et l'approche globale du sujet), l'anaré doit participer aux réflexions et mobilisations déjà engagées sur les questions des politiques éducatives.

1. Intégrer au sein de ses instances dirigeantes des membres associés représentant les grands acteurs du champ éducatif comme les fédérations de l'éducation populaire, l'IRDSU, Prisme, L'école des Parents et des Educateurs; ANDEV.....
2. Participer aux dynamiques locales, régionales et nationales existantes.
3. Soutenir et ou initier des événements, colloques...
4. Interpeller les politiques de droit commun quant aux catégories de problème mises en lumière...
5. Soutenir les animateurs des PRE dans le dialogue avec l'ACSE et les services de l'état.

Compte-rendu de l'atelier N°2 animé par Loubna BENHORMA (PRE Athis-Mons) et Gilles COCHIN (PRE Lucé)

"Proposer un espace de mutualisation et d'échanges dans un objectifs de co-élaboration et de co-construction"

I - Trois axes de réflexion ont permis le matin de recueillir les idées et les avis des quelques 38 participants à l'atelier.

A- Introduction sur les objectifs de l'atelier

De la mise en place de la structure juridique à la validation du projet, de la construction du réseau de partenaires au recrutement de personnels, de la fiche-action à l'évaluation, du rôle du référent au contact avec les familles...Comment avez-vous bâti le PRE de votre ville ? Quels ont été vos besoins ? Quelles sont les bonnes idées qui en sont ressorties ? A quel moment auriez-vous apprécié un soutien, un conseil, un outil... ?

B- Les thèmes de mutualisation et d'échange. Sur quoi pouvons-nous échanger ?

Quels seraient les besoins ? Quels sujets ? Quels thèmes ? Qui sont ou qui pourraient être les co-élaborateurs, les fournisseurs d'infos, d'idées... ?

C- Les outils de mutualisation et d'échange

Comment mutualiser ?, comment mettre à disposition ?, Quels outils utiliser : Internet, journal, petits guides méthodologiques, lettre informatique et mailing-list, forum, etc... ?, Quels acteurs sont habilités à modérer, à professionnaliser l'info, à conseiller : enseignants, journalistes, chefs de projet, juristes... ?

II - La synthèse de ces échanges et de cette restitution d'idées ont permis d'organiser les réponses et les attentes autour de 5 questions majeures :

1 - MUTUALISER QUOI ?

- Les valeurs de la Réussite éducative
- Echanger sur l'évaluation : les outils, les démarches...
- Les outils opérationnels à chaque étape de la réussite éducative
- Les fiches-action
- Les outils de gestion du budget
- Les choix d'organisation de chaque PRE : EPS, ERE,...
- Avantages, inconvénients, outils des différents supports juridiques : CE, CCAS, GIP...
- Données juridiques : assurance, recrutement, modalités d'embauche, contrats de travail

2 - ECHANGER SUR QUOI ?

- La notion de partenariat
- Les modalités de mise en œuvre
- La place de la coordination dans les villes : Coordinateur, PEL, CEL, PRE...
- L'articulation avec les différents dispositifs de la Politique de la Ville et du droit commun

- La relation avec les différentes institutions décisionnelles : Conseil général, Préfecture, ACSE, etc...
- La légitimité de la Réussite éducative
- La question de l'adhésion de la famille
- La question du repérage du public

3 - S'INFORMER - SE FORMER SUR QUOI ?

- Les grands thèmes (L'enfant, la famille, les cultures, la scolarité...)
- Les missions des différents partenaires et professionnels de la Réussite éducative
- Les ressources nationales et internationales : associations, réseaux...
- La méthodologie de projet
- La pérennisation du PRE
- Tisser des liens avec les pôles universitaires, les chercheurs, les experts...
- L'actualité de la réussite éducative
- Les nouveaux dispositifs qui émergent (benchmark)

4 – POUR QUOI FAIRE ?

- Pour une plus grande efficacité
- Pour créer une culture commune tout en maintenant la singularité locale
- Pour développer la coopération : se sentir moins seul !
- Pour développer le soutien, l'appui, la solidarité...
- Pour prendre du recul (savoir prendre du recul) par rapport aux différentes pressions politiques, institutionnelles,...
- Pour créer une voix "ANARE" qui serait force de proposition
- Pour se définir, donner un cadre

5 - COMMENT MUTUALISER ?

- En échangeant des mails informels grâce à une mailing-list réactive
- En créant une lettre informatique, un forum, une commission communication
- En professionnalisant et en organisant les réponses, la modération.
- En créant un site web ou en optimisant un site existant comme www.reussite-educative.net
- En informant et en diffusant la bibliographie, en créant des mini-guides méthodo...

Compte-rendu de l'atelier N°3 animé par Corinne LEFEVRE (PRE Mantes la Ville) et AMOS WAINTRATER (PRE Montreuil)

"Nourrir et accompagner les acteurs de la Réussite Educative sur les questions éthiques et déontologiques »

- Le positionnement du Programme de Réussite Educative par rapport aux familles
- Le positionnement du Programme de Réussite Educative par rapport au droit commun
- Le positionnement du Programme de Réussite Educative par rapport aux autres dispositifs

1- Le positionnement du Programme de Réussite Educative par rapport aux familles :

Charte de confidentialité et de déontologie :

Tous les sites représentés dans l'atelier sont dotés d'une charte de confidentialité et de déontologie ou sont en train de l'élaborer. Cette charte apparaît comme un préalable indispensable ; elle est un cadre structurant qui permet à la ville d'asseoir sa légitimité. La charte permet à ce nouveau type de partenariat de se construire et de se réinterroger.

Il est souligné sur certains sites que les coordinateurs sont amenés à transmettre les listes des enfants inscrits en réussite éducative au Maire.

Les autres outils visant à assurer la confidentialité et la déontologie :

Question autour de l'autorisation écrite/orale relative à la saisine du dispositif. Pas de consensus sur la mise en place d'une autorisation écrite pour solliciter le dispositif. Une autorisation écrite permet de s'assurer de l'acceptation du dispositif par les familles. Elle est synonyme sur certains sites d'une lourdeur administrative.

Question autour de la contractualisation d'un parcours avec les familles. Pas de consensus. Pour certains coordinateurs, il n'est pas possible de contractualiser notamment lorsque le parcours est fluctuant. Quelle est la signification d'un contrat pour des familles pour lesquelles l'oralité est plus importante que l'écrit, pour lesquelles les problématiques socio-économiques, les problèmes de situation administrative constituent des zones d'incertitude dans la mise en place d'un parcours ?

Question de la position aux familles : assistance et/ou accompagnement ?

- L'accompagnement des partenaires : il s'agit de travailler sur les représentations que les partenaires ont des familles.

Accompagnement = être avec. Dans certains cas, il faut d'abord assister avant d'accompagner. Cette notion d'assistance renvoie à la notion d'urgence. Urgence et/ou temporalité ? La Réussite Educative se situe-t-elle dans l'urgence ? N'est-elle pas plutôt dans la prévention. Public en difficulté/public en fragilité ? La question de l'accompagnement interpelle notamment par le dispositif est limité dans le temps.

2- Le positionnement du Programme de Réussite Educative par rapport au droit commun :

La question du lien avec le droit commun fait écho à l'éthique autour du Programme de Réussite Educative, ce dernier étant parfois sollicité pour financer le droit commun

- Lien avec le secteur sanitaire : il est souligné les différences territoriales en termes d'offre sanitaire. Sur les sites où il existe peu de structures de droit commun, la Réussite Educative est fortement sollicitée pour financer des interventions médicales et des suivis psychologiques au risque de faire du PRE un « nouveau CMP », une « filière d'urgence ». L'Etat insiste également pour développer les actions dans le champ sanitaire. Se pose également la question des professionnels de santé recrutés dans le cadre de la Réussite Educative par rapport aux autres professionnels de santé.

- Lien avec le secteur social : le Programme de Réussite Educative peut-il faire un signalement ? Avant, le lien était fait par les travailleurs sociaux. Aujourd'hui, par manque de temps, les travailleurs sociaux ne peuvent assurer à eux seuls ce lien. Le Programme de Réussite Educative qui se positionnait « en complémentarité » devient du « palliatif ».
- Lien avec le secteur éducatif : quel peut être la plus-value du Programme de Réussite Educative par rapport aux actions périscolaires (accompagnement scolaire...) ? Les actions éducatives sont généralement les plus financées dans le cadre des programmations. Quelle est la plus-value de dispositif par rapport aux actions éducatives ?

3- Positionnement du Programme de Réussite Educative par rapport aux autres dispositifs ?

Le Programme de Réussite Educative émerge dans un environnement où d'autres dispositifs liés notamment à la prévention de la délinquance, à l'absentéisme et l'exclusion scolaire coexistent. Les frontières entre les différents dispositifs peuvent être floues et mal perçues, amenant certains coordinateurs PRE à participer aux CLS, CLSPD... et parfois à être en charge de les piloter. Articulation avec le Conseil des droits et des devoirs des familles et de l'accompagnement parental. Certains sites se sont dotés de ce conseil (créé par la loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007) et font du coordinateur PRE un potentiel repérant d'enfant. Il est rappelé que certains maires demandent des listes d'enfants là où l'Etat ne le demande pas.

Il est attendu de l'association qu'elle se pose en instance de vigilance et qu'elle soumette un(e) proposition/moratoire par rapport à la loi de prévention de la délinquance. Il est attendu également qu'elle affiche les valeurs de l'ANARE et qu'elle se pose en appui pour soutenir les coordinateurs et leur permettre de légitimer leurs valeurs et leur positionnement face aux dérives qui pourraient apparaître. A ce titre, le partenariat et le réseau peuvent légitimer les coordinateurs et les aider à partager ces valeurs.

Election du Conseil d'Administration :

85 votants : 84 votes exprimés et 1 abstention

Ont été élus au Conseil d'Administration :

1	BENORMA Loubna	Coordonnatrice PRE d'Athis Mons	Membre fondateur
2	BOURTHOUMIEU Frédéric	Chef de Projet PRE de Courcouronnes	Membre fondateur
3	COCHIN Gilles	Coordonnateur PRE de Lucé	Membre fondateur
4	DUCHARNE Tiphaine	Coordonnatrice PRE d'Epina y sur Seine	Membre fondateur
5	FABRE Sylvie	Référente de parcours de Courcouronnes	Membre fondateur
6	GOHIER Bertrand	Coordonnateur du PRE de Rennes	Membre fondateur
7	HASSNAOUI Hamid	Coordonnateur du PRE de Nogent sur Oise	Membre fondateur
8	LEFEVRE Corinne	Coordonnatrice du PRE de Mantes la Ville	Membre fondateur
9	VILLIN Jean Luc	Chargé de mission PEL de Nanterre	Membre fondateur
10	WAINTRATER Amos	Coordonnateur du PRE de Montreuil	Membre fondateur
11	HUARD Olivia	Référente de parcours de Ris Orangis	Membre fondateur
12	GANTHIER Célia	Coordonnatrice du PRE de Laval	Elue à 78 voix
13	CUISENIER François	Coordonnateur PRE de la Rochelle	Elu à 77 voix
14	GUILLON-VERNE Sophie	Coordonnatrice du PRE de Nantes	Elue à 76 voix
15	TEMPERE François	Animateur PRE SICOVAL Toulouse	Elu à 76 voix
16	GRAFFANT Laetitia	Coordonnatrice du PRE d'Avignon	Elue à 75 voix
17	ROTH Sylvestre	Coordonnateur de Saint Brieuc	Elu à 74 voix
18	BRUNET Richard	Chef de projet Amiens Métropole	Elu à 71 voix
19	BA Sam	Coordonnateur de Dreux	Elu à 67 voix
20	LEFEBVRE Florence	Coordonnatrice du PRE de Boulogne sur Mer	Elue à 66 voix
21	FAUCHE Catherine	Coordonnatrice du PRE d'Elbeuf	Elue à 63 voix
22	OLIVARES Patricia	Coordonnatrice du PRE de Besançon	Elue à 63 voix
23	MEUNIER Odile	Coordonnatrice du PRE de Villeurbanne	Elue à 61 voix
24	GUILLOTIN Isabelle	Coordonnatrice du PRE de Harfleur	Elue à 57 voix
25	FOURIER Martine	Membre de l'association Prisme	Elue à 56 voix
26	PERLES Sylvie	Coordonnatrice du PRE Vaux en Velin	Elue à 50 voix
27	CAMILLERI Renaud	Coordonnateur du PRE de Limeil Brévannes	Elu à 44 voix
28	NEMETH Julien	Coordonnateur du PRE d'Aulnay sous Bois	Elu à 43 voix

L'élection du Bureau :

A été élu Président : BOURTHOUMIEU Frédéric Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
Elu à l'unanimité des votants et représentés

A été élu Vice-Président : GOHIER Bertrand Pour 19 Contre : 0 Abstention : 0
Elu à l'unanimité des votants et représentés

A été élu Secrétaire Générale : LEFEVRE Corinne
Candidats : HASSNAOUI Hamid ; LEFEVRE Corinne
Pour HASSNAOUI Hamid : 4 voix
Pour LEFEVRE Corinne : 14 voix

A été élu Secrétaire Général Adjoint : HASSNAOUI Hamid Pour : 19 Contre : 0
Abstention : 0
Elu à l'unanimité des votants et représentés

A été élue Trésorière : FOURIER Martine Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
Elu à l'unanimité des votants et représentés

A été élu Trésorier Adjoint : WAINTRATER Amos Pour : 19 Contre : 0
Abstention : 0
Elu à l'unanimité des votants et représentés